



Banque Alimentaire
de l'Ain

Le logiciel Passerelle calcule les chiffres automatiquement ; il doit être privilégié chaque fois que possible.

Suite à plusieurs demandes lors de l'Assemblée Générale de avril 2018, voici quelques explications pour aider les associations sans logiciel et les bénévoles de la BA chargés en particulier de vérifier la cohérence des chiffres remontés avant validation dans l'extranet (AMS). Trois questions chaque trimestre plus les tranches d'âge en fin d'année.

PREMIERE QUESTION

pour chaque trimestre

1-Nombre de foyers inscrits :

Somme de tous les foyers inscrits. Autrement dit, c'est le nombre de « familles /foyers » différents qui sont inscrits dans l'association pendant le trimestre - ou l'année

Exemple

T1.... Famille A comprenant **2** personnes
Famille B comprenant **5** personnes
Famille C comprenant **1** personne

Ces **3** familles sont inscrites pendant le trimestre

T 1 = nombre de foyers = 3

T2 Pendant le trimestre T 2, seules les familles A et B restent inscrites

+ **2** nouvelles familles (D et E) :

Famille A comprenant **2** personnes
Famille B comprenant **5** personnes
Famille D comprenant **4** personnes
Famille E comprenant **3** personnes.

Pour **T2 on aura donc : 4 foyers**

Supposons que ces 4 familles A, B, D et E restent inscrites pendant les trimestres T 3 et T 4, pour l'année, on aura :

5 foyers inscrits différents (A, B, C, D, et E).



Banque Alimentaire
de l'Ain

DEUXIEME QUESTION

pour chaque trimestre

2-Nombre de personnes inscrites :

Somme totale d'individus inscrits pour bénéficier d'une aide alimentaire.

Dans le cas de l'inscription d'un individu pour le compte d'un foyer entier, chaque membre du foyer doit être compté.

Autrement dit, c'est le nombre de personnes différentes (adultes et enfants composant les foyers) inscrites dans l'association pendant le trimestre ou l'année.

Le calcul est semblable à celui des familles :

T1

Pour T 1, on a :

A - 2 personnes + B- 5 personnes + C- 1 personne
= 8 bénéficiaires

T2

Pour T 2, on a :

A- 2 personnes + B- 5 personnes + D- 4 personnes + E- 3 personnes
= 14 bénéficiaires

Comme précédemment les familles A, B, D, et E comprenant le même nombre de personnes restent inscrites pendant les trimestres T 3 et T 4 ;

Pour l'année, on aura :

Nombre de bénéficiaires :

2 de A
+ 5 de B
+ 1 de C
+ 4 de D
+ 3 de E = 15 bénéficiaires

(Remarquez bien que ceci n'est pas une addition de tous les bénéficiaires de chaque trimestre, ce qui nous donnerait ici : 8 + 12 + 15 + 15 = 50 bénéficiaires ; on ne souhaite avoir que le nombre de bénéficiaires DIFFÉRENTS inscrits dans l'année ; idem pour les foyers)



TROISIEME QUESTION

Pour chaque trimestre

3-Nombre de personnes aidées :

Somme de toutes les personnes ayant reçu une aide alimentaire. Dans le cas de l'attribution de l'aide à une personne représentant un foyer, tous les membres du foyer doivent être comptés. Une personne recevant plusieurs fois une aide alimentaire doit être comptée plusieurs fois. Autrement dit, c'est le nombre total de passages de chaque bénéficiaire pendant le trimestre ou l'année.

Exemple :

TRIMESTRE 1 pendant le trimestre T 1 :

- les **2 personnes de la famille A** sont passées chaque semaine,
soit **12 semaines x 2 personnes..... = 24 passages**
- La famille **B** est passée seulement une fois par mois
pour les **5 personnes**,soit **3 x 5 = 15 passages**
- La famille **C** (**1 personne**) n'est jamais passée :
0 passage Total T1 = 24 + 15 + 0 = **39 passages**

TRIMESTRE 2

Pour T 2 :

Famille **A** : un passage pour les 2 personnes chaque semaine..... = **24 passages**

Famille **B** : idem ci-dessus..... = **15 passages**

Famille **D** : un passage toutes les 2 semaines pour 4 personnes = 6 x 4 = **24 passages**

Famille **E** : un passage par semaine pour 3 personnes = 12 x 3 = **36 passages**

Total T 2 = 24 + 15 + 24 + 36..... = 99 passages

Total T 3 = supposons le schéma identique à T 2..... = 99 passages

Total T 4, la famille E pourtant inscrite, n'est jamais passée ; on a donc un nombre de passages..... = 24 + 15 + 24 = 63 passages

Pour l'année, on aura : 39 + 99 + 99 + 63 = 300 passages

Nb : un passage, cela peut être aussi bien un « casse-croûte » qu'un repas chaud ou un colis pour une personne.

